



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JANVIER 2024 PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 15 JANVIER à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Sébastien DUBOURG, Maire.

Date de convocation 9 JANVIER 2024.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DUBOURG, Maire – Mme MABRU – Mme PLANE – M. BRIET Adjoint – M. BROUSSE – Mme BOUGET – Mme SAVOLDELLI – Mme LABAT – Mme SANCHEZ – Mme MONESTIER, Conseillers Municipaux

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme MOREIRA – M. PRULIERE- M. DUPIC - M. ROCHE – M. SOLELIS.

**PARTICIPAIT À LA RÉUNION** : M. PAIR Damien, DGS

### ORDRE DU JOUR

Les 20 premières minutes seront consacrées à une intervention de membres de l'association Mountain Riders concernant l'évènement Montagne Zéro Déchet et label Flocon Vert.

#### **Institutions et vie politique**

1. Approbation du PV du 8 décembre 2023.

#### **Finances**

2. Tarifs du funiculaire
3. Carte Pass Jeunes

#### **Commande publique**

4. Protection des élus adhésion CDCL
5. Convention de déneigement avec le conseil départemental

#### **Informations**

- **Décision n° 2023-13** Vente d'une lame de déneigement.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire salue l'assemblée et présente ses vœux pour la nouvelle année aux membres de l'assemblée. Madame Julie PLANE est ensuite désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait état des noms des conseillers municipaux absents, Mr PRULIERE, Mme MOREIRA, Mr DUPIC, Mr ROCHE et Mr SOLELIS.



Mr le Maire propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour en attendant la connexion à venir avec les membres de l'association Mountain Riders.

15012024/1	<b>APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 8 décembre 2023</b> <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
------------	---

**VU** le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 8 décembre 2023. L'assemblée n'a pas de question ni de remarque particulière à formuler ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ Adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.

\*\*\*\*\*

La communication en connexion à distance étant devenue opérationnelle avec l'association Mountain Riders, Monsieur le Maire propose d'assister à la présentation prévue concernant l'évènement zéro déchet.

Coline, responsable du label Flocon Vert et Margaux responsable de Montagne Zéro déchet se présentent.

Margaux indique à l'assemblée que l'association Mountain Riders est active depuis plus de 20 ans, elle travaille sur l'éducation et la transition écologique en montagne. Le fil directeur étant de sensibiliser sans moraliser et d'accompagner tous les territoires et les acteurs de montagne à un changement de comportement en faveur de la transition écologique.

Il y a 3 grands projets :

- Education formation
- Le label Flocon Vert
- Montagne zéro déchet ; sur ce point un lien est initié avec la ville du Mont-Dore depuis 2021 avec l'action de ramassage des déchets à destination de la population et des classes de l'école primaire du Mont-Dore (CE1-CE2 et CM1-CM2)

L'objet de cette proposition de partenariat étant de pérenniser le travail et la collaboration de la ville du Mont-Dore avec Mountain Riders sur le long terme en impliquant tous les acteurs socio-économiques du territoire tels que les commerçants, la communauté de communes du massif du Sancy, la mairie, les remontées mécaniques etc..., l'idée étant d'engager tous ces acteurs dans l'action de transition. Il est précisé que cette action doit être portée par les territoires. C'est pourquoi Margaux souhaite savoir si la motivation de la collectivité à s'engager dans ce projet est totale.

Pour mettre en œuvre ce partenariat, il conviendra de signer une charte avec les acteurs sur différents plans d'actions à l'instar de la Région AURA, l'association des maires de montagne, les ESF et bien d'autres déjà engagés dans cette voie.

L'axe principal étant de réduire les déchets sauvages à la source et donc de se servir des ramassages pour faire un diagnostic de pollution et ensuite construire des actions visant à réduire la production de déchets à la source. La date de lancement de ramassage et du bilan de l'an dernier sera le 21 mars 2024.

Coline précise qu'une réflexion doit être menée pour connaître la volonté du Mont-Dore à signer une charte et à s'engager dans la démarche « Flocon Vert » et « Montagne Zéro Déchet sauvage».

Monsieur BRIET intervient pour indiquer que depuis plusieurs années le Mont-Dore est impliqué dans ces actions et son engagement ne fait aucun doute.

L'association Mountain Riders accompagne les territoires sur le sujet de la transition afin de leur permettre l'accession au label Flocon Vert.

L'objectif de ce label :

- Engager et structurer la transition sur les territoires en impliquant tous les acteurs.
- Donner au grand public une vision claire des destinations touristiques engagées dans cette transition.

Actuellement 27 destinations sont labellisées Flocon Vert (il existe 3 niveaux d'engagement), 11 destinations sont accompagnées en vue de l'obtention du label.

Quatre thématiques seront développées dans ce label Flocon Vert :

- Gouvernance et résilience de la destination (vision du territoire sur son avenir)
- Que fait le territoire au niveau économique
- Son dynamisme social et culturel (ville attractive pour ses habitants et ses visiteurs)
- La gestion des ressources. (l'énergie, l'eau la bio diversité etc..)

Détail de l'accompagnement dispensé par l'association Mountain Riders :

Sur une période d'un an pouvant aller jusqu'à 18 mois si nécessaire l'association propose :

- Le lancement du comité de pilotage avec comme acteurs, à minima la Mairie, l'office de tourisme et le domaine skiable. D'autres acteurs peuvent également être intégrés à ce comité de pilotage. (Com. Com., associations etc...)
- Le lancement auprès du grand public.
- Réalisation d'un diagnostic partagé réalisé par Mountain Riders et remise au comité de pilotage et au grand public. Préconisations pour aller vers l'obtention du label.
- Passage en comité de labellisation.
- L'obtention du label et entrer dans la boucle d'amélioration continue.
- Le retour sur le territoire après 18 mois pour refaire des préconisations.

Le label après obtention a une durée de validité de 3 ans.

Monsieur PAIR intervient et questionne les intervenantes concernant la question financière relative à l'accompagnement proposé. Il lui est répondu que sur la période totale, accompagnement plus durée totale du label, il faut prévoir environ 16.700 Euros.

Monsieur PAIR précise que la ville du Mont-Dore est une petite collectivité qui ne dispose pas de beaucoup d'acteurs économiques locaux. Il lui est répondu que ce n'est pas le nombre d'acteurs qui prime mais la priorité est donnée à la motivation des acteurs.

Monsieur BRIET intervient et demande s'il existe une liste d'actions à mener immédiatement.

Non il n'existe pas de liste, le plus important étant d'avoir une stratégie et un plan d'actions et bien entendu un lien entre les grands projets et la stratégie de la collectivité.

Monsieur PAIR confirme que la commune du Mont-Dore est bien entendu favorable à la transition, la Cour Régionale des Comptes, à l'occasion d'un contrôle, a confirmé la nécessité d'aller vers la transition ce dont nous sommes tous convaincus. Il demande s'il serait possible de préciser qui définit et donne les axes de travail pour convertir nos territoires vers la nécessaire transition écologique.

Il lui est répondu que le diagnostic partagé indique les grands axes stratégiques avec des préconisations. Le réseau Flocon Vert abonde également et permet de communiquer des informations complémentaires, il existe aussi des Webinaires à disposition des adhérents au programme. A partir de toutes ces différentes données, le territoire engage des actions et Mountain Riders sert de guide dans la définition des axes.

Monsieur BRIET demande si un dossier doit être adresser pour initier cette action, Coline lui propose d'adresser un dossier complet à la collectivité.

Monsieur DUBOURG demande s'il existe d'autres collectivités à proximité du Mont-Dore déjà inscrites dans le programme du Flocon Vert, Coline lui répond que pour le moment seule la commune de CHASTREIX est en lice, elle est actuellement en recherche de fonds pour accéder au dispositif de Flocon Vert.

Monsieur BRIET précise que la commune du Mont-Dore est située dans le parc naturel et a toujours était vigilante à la qualité de son environnement afin de préserver sa qualité de vie et conserver son attractivité.

Coline et Margaux remercient l'assemblée pour leur attention et se retirent.

Monsieur PAIR indique aux membres du conseil municipal que différents diagnostics sont déjà remis par Famille Plus mais également par la société QUI PLUS EST, en fait la ville du Mont-Dore connaît déjà ses forces et ses faiblesses.

Madame SAVOLDELLI précise qu'il y a lieu d'être vigilant quant aux éventuelles contraintes relatives à l'obtention et à la conservation du Label Flocon Vert. Il convient de connaître les conséquences encourues par la collectivité si un projet n'était pas en cohérence avec la stratégie établie pour l'obtention du label.

Ce sujet étant terminé, Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de reprendre l'ordre du jour de la réunion.

15012024/2	<b>Tarifs du funiculaire</b> <i>Domaine : 7.1 Décision Budgétaire</i>
------------	--

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de mettre en conformité l'âge limite du tarif enfant avec celui appliqué par la SAEM des remontées mécaniques, également il est proposé de renommer le tarif DUO par COMBI (plus précis quant à l'obtention d'une double prestation pour un bénéficiaire) tout en baissant le tarif de 3 €uros, il est précisé que cette baisse de tarification n'impacterait que la part revenant à la SAEM des remontées mécaniques.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des tarifs proposés :

	<b>TARIFS</b>
Aller Adulte	8,00 €

Aller Groupe adulte (+ de 20 adultes) par adulte	7,00 €
Aller adulte curiste, personne en situation de handicap, MD	7,00 €
Aller enfant (de 5 à 15 ans inclus)	7,00 €
Aller groupe enfant (+ de 20 enfants de 5 à 15 ans inclus) par enfant	6,00 €
Aller enfant (de 5 à 15 ans inclus) de curiste, enfant en situation de handicap ou enfant MD	6,00 €
Aller/retour adulte	12,00 €
Aller/retour adulte curiste, personne en situation de handicap, MD	10,00 €
Aller/retour enfant (de 5 à 15 ans inclus)	9,00 €
Aller/retour Groupe enfant (de 5 à 15 ans inclus)	8,00 €
Aller/retour enfant curiste (de 5 à 15 ans inclus), personne en situation de handicap, MD	8,00 €
Tarif valable à l'occasion des journées du Patrimoine.	6,00 €
Combi téléphérique + funiculaire Adulte	26,00 €
Combi téléphérique + funiculaire Enfant (de 5 à 15 ans inclus)	17,00 €
Rando Adulte	20,00 €
Rando Enfant (de 5 à 15 ans inclus)	13,00 €
Virée Aller Adulte	6,00 €
Virée A/R Adulte	6,50 €
Virée A/R enfant (de 5 à 15 ans inclus)	5,00 €
Virée Aller enfant (de 5 à 15 ans inclus)	4,50 €
VTT Forfait journée	15,00 €
VTT Forfait 1/2 journée	10,00 €
Cartes postales	0,50 €
Carte postale « 125 ans du funiculaire »	2,00 €
Affiche 30x40 « 125 ans di funiculaire »	7,00 €
Affiche 50x70 « 125 ans di funiculaire »	10,00 €
Livres "Les Trains du Mont-Dore"	31,00 €

Les membres du conseil valident ces propositions à l'unanimité.

Monsieur le maire souhaite faire un aparté et informe l'assemblée qu'une réunion du CST a eu lieu plus tôt dans la journée, à cette occasion il a été demandé par les délégués du personnel la possibilité de faire bénéficier aux employés communaux et à leur famille, non domiciliés au Mont-Dore, du tarif montdorien.

Madame MABRU soulève une éventuelle discrimination, les services de la préfecture pourraient refuser cette décision.  
Monsieur le maire propose une réflexion sur ce sujet à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil municipal.

15012024/3	<b>Carte Pass Jeunes</b> <i>Domaine : 7.1 Décision Budgétaire</i>
------------	--

Monsieur le maire propose de modifier la carte Pass Jeunes comme suit :

- La carte Pass Jeunes permet de bénéficier sur la saison hivernale :
  - ✓ D'un forfait saison.
  - ✓ De l'accès à la patinoire du Mont-Dore.
- Pour en bénéficier il faut :
  - ✓ Avoir moins de 18 ans le jour de la délivrance de la carte Pass Jeunes.
  - ✓ Les parents du demandeur devront avoir leur résidence principale au Mont-Dore et être inscrits sur la liste électorale du Mont-Dore.
  - ✓ Être titulaire d'une licence sportive ou d'une adhésion dans une association culturelle.  
Les jeunes n'ayant pas de licence sportive ou d'adhésion dans une association culturelle peuvent acheter une carte sport loisirs dans le magasin Sport 2000 (rue du Capitaine Chazotte) et ULLSKADI SPORT (rue Ramond).
  - ✓ Remettre le jour de la demande une photo d'identité.

Après concertation, tous les membres de l'assemblée valident cette proposition.

15012024/4	<b>Protection des élus adhésion CDCL</b> <i>Domaine : 1.4 Autres types de contrats</i>
------------	---

Mr le Maire expose qu'eu égard à la recrudescence des agressions contre les responsables publics, les communes ont pour responsabilité de protéger leurs élus.

Le dispositif de protection a été créé pour cela. Il a été mis en place en collaboration avec les autres institutions (Associations d'Élus et de Maires, juristes, pénalistes, organismes spécialisés) pour répondre simplement et le plus complètement possible au besoin des communes de toutes tailles. Il est exclusivement proposé par l'association CDCL qui est habilitée au titre de la loi N° 2023-23 du 24 janvier 2023.

La participation relative à l'adhésion s'élève à la somme de 18 centimes d'Euro par habitant et par an.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une assistance conseil sans prise en charge financière, le coût serait d'environ 210 Euros par an pour permettre d'obtenir du conseil en cas de litige rencontré par un élu ou les membres de sa famille.

Le dispositif de protection des Élus permet :

- ✓ De répondre le plus efficacement possible aux besoins de protéger les élus et leurs proches.

- ✓ D'apporter au-delà des textes des solutions pragmatiques pour prévenir les agressions et soutenir les Élus ou leurs familles lorsqu'ils ou elles sont victimes d'agression.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition et mandate Monsieur le maire pour signer cette convention.

<b>15012024/5</b>	<b>Convention de déneigement CD 63</b> <i>Domaine : 1.4 Autres types de contrats</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire indique que le Département du Puy-de-Dôme, représenté par Monsieur Lionel CHAUVIN, vient de lui faire parvenir une convention portant sur l'exercice harmonisé du service de viabilité hivernale des deux parties, ceci ayant pour finalité d'offrir aux usagers une qualité de service optimale afin de garantir leur sécurité.

Cette convention permet de fluidifier et moduler les actions des services de déneigement.

Monsieur PAIR précise que la commune aura l'autorisation de poser la lame de la déneigeuse sur les routes départementales et inversement pour les services du CD63.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention.

#### **Décision du maire N° 2023-13 vente d'une lame de déneigement.**

Monsieur PAIR précise qu'il est question de la vente d'une lame de déneigement qui n'était plus utilisée et destinée à la ferraille, l'entreprise BELLON l'a achetée pour la somme de 2750 Euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de passer aux informations et question diverses.

👏 👏 👏 👏 👏 👏

Madame PLANE souhaite intervenir afin d'informer les membres de l'assemblée de l'organisation d'une première réunion le mercredi 17 janvier 2024 à 14h30 à la salle des conférences. Le 22 juin 2024 une journée sera organisée dans le cadre de terres de jeux 2024.

Mr PAIR précise que notre action sera axée sur le handisport de façon à ce que nous puissions travailler sur l'amélioration de l'accessibilité à nos structures par les personnes en situation de handicap.

👏 👏 👏 👏 👏 👏

Madame MABRU informe que le téléfilm la mort d'un berger, tourné à la Montille l'été dernier, va être diffusé mardi 23 janvier prochain sur France 3.

👏 👏 👏 👏 👏 👏


Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion des vœux, le maire de la commune de Saint Sauves d'Auvergne a annoncé que les médecins lui avaient donné un avis défavorable. Nous concernant il n'a pas été possible à ce jour de les contacter, nous leur téléphonerons très prochainement pour connaître leur position par rapport au Mont-Dore.

👏 👏 👏 👏 👏 👏

Madame LABAT demande s'il serait possible d'installer une petite lumière à l'extérieur du bâtiment abritant le foyer de l'amicale laïque afin de permettre la matérialisation du lieu de réunion, effectivement le soir en hiver l'éclairage n'est pas suffisant.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿ ✿ ✿

L'élue secrétaire de séance,  
Julie PLANE



Le Maire,  
Sébastien DUBOURG

